

SANDAYA CAMPINGS EXPLOITATION

Société en commandite simple au capital de 27 453 493,98 euros
Siège Social : 39, Rue Washington – 75008 Paris
934 326 430 R.C.S PARIS

ACTE UNANIME DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Les associés de la société SANDAYA CAMPINGS EXPLOITATION, société en commandite simple au capital de 27 453 493,98 euros, dont le siège social est situé 39, Rue Washington – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 934 326 430 se sont réunis, au siège social, de la Société.

SONT PRESENTS :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| - SANDAYA HOLDING EXPLOITATION | 2.745.346.898 parts sociales |
| Associé commandité | |
|
 | |
| - SANDAYA HOLDING | 2.500 parts sociales |
| Associé commanditaire | |

Seuls associés de la Société (les « **Associés** ») et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société.

Les Associés prennent acte de l'ordre du jour des décisions qu'ils sont amenés à prendre :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION :

(Nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire)

Les Associés, décident de nommer la société ERNST & YOUNG Audit, 1-2 Place des Saisons, Paris La Défense 1-92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 344 366 315 en tant que Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31/10/2030.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

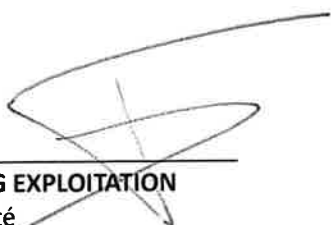
Cette décision est prise à l'unanimité des Associés de la Société.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

Cette décision est prise à l'unanimité des Associés de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des Associés conformément aux statuts.



SANDAYA HOLDING EXPLOITATION
Associé commandité
Représentée par François GEORGES



SANDAYA HOLDING
Associé commanditaire
Représentée par François GEORGES